

tant il est vrai que l'espérance ne nous abandonne jamais, quelle désespérée que soit notre situation.

Je vis donc sortir les sauvages du village avec leurs femmes et leurs enfants et venir à nous, sans trop d'émotion.

Les préparatifs étant faits, on me fit signe de courir, et je ne me le fis pas dire deux fois; je partis si promptement que j'évitai les coups de ceux qui m'entouraient et ne fus rattrapé par aucun d'eux; mais une vieille sauvagesse s'était plantée dans le milieu du chemin et m'attendait de pied ferme, armée d'une pioche; je fus à elle tout droit, et avant qu'elle pût me frapper je lui donnai un si furieux coup de pied dans le bas ventre qu'elle culbuta en arrière et s'exposa tellement que j'entendis un éclat de rire général qui mit fin à la scène tragique préméditée.

Je fus conduit après ce ridicule incident à la maison d'un traiteur anglais près du village, où je trouvai deux des prisonniers que nous devions conduire au fort Pitt.

Je restai là trois ou quatre jours; un bon matin, je vis arriver deux jeunes sauvages montés à cheval qui vinrent me signifier de les suivre, si je voulais éviter le courroux des guerriers de leur village, pour la mort de leurs parents et qu'ils me conduiraient au Détroit.

Je me déterminai à les suivre, nous marchâmes le reste du jour et bien avant dans la nuit sans arrêter. Nous fîmes ainsi cinq à six jours de marche forcée et arrivâmes enfin sur le bord de la décharge de la rivière des Mis dans le lac Erié, que je traversai à gué, au moyen d'un bâton pour m'empêcher d'être renversé par le courant.

J'étais si harassé, si exténué, j'entrai dans la maison d'un traiteur sur le côté opposé, je me couchai et dormis jusqu'au lendemain, quoique je me fusse couché à 4 heures de l'après-midi, encore parce qu'on vint m'avertir qu'une chaloupe m'attendait pour me conduire au Détroit où j'arrivai sur les neuf heures du soir. Je fus conduit au corps-de-garde et délivré au sergent, qui me donna du pain, que je n'avais pas vu depuis que j'avais laissé les Illinois, et que je devorai, n'ayant pas mangé de la journée, et comme je me regardai hors de tout danger de perdre la vie, je dormis paisiblement pour la première fois depuis ma captivité, sur de la paille fraîche que le sergent fit étendre dans un petit cabinet qui ouvrait dans le corps-de-garde.

Je ne me réveillai qu'au grand jour, je priai le sergent d'envoyer avertir M. Dupéron Baby, mon oncle maternel, de l'arrivée d'un de ses neveux, prisonnier au corps-de-garde, où il vint aussitôt.

Après m'être fait connaître à lui, il fut immédiatement trouver le Major Dépeyester, le commandant du poste, lui demanda la permission de me retirer chez lui, répondant de ma conduite, et excusant la possibilité de me présenter à lui dans l'état déplorable où je me trouvais, défiguré par la longue barbe, meurtri de coups et couvert des haillons, que les sauvages avaient jetés sur le bord de la Belle Rivière et échangés pour des neufs, lors de la prise de nos berges.

Il obtint cette permission sans difficulté, et revint tout joyeux m'annoncer cette nouvelle, il m'amena chez lui où je fus traité avec toute la tendresse et sollicitude d'un bon parent.

Après que je fus un peu remis, dégrasé et vêtu, il me présenta au commandant qui m'ordonna de me disposer à partir, par les premières occasions, et aller me rapporter au gouverneur en Chef, le général Haldimand à Québec.

Je fus malade tout l'hiver, les marques jaunes et bleues que le collier qui supportait le paquet du chef blessé que j'avais porté, furent visibles pendant près de deux mois, l'éruption de boutons dont mon corps était couvert ne fut entièrement passée que dans le même espace de temps, et les fraîcheurs dans mes jambes se firent sentir plusieurs années après.

J'aurais bien désiré retourner auprès de mon père, mais je ne pus obtenir cette satisfaction du commandant, je fus obligé de m'embarquer le printemps 1780, et de me rendre à Québec, sous la garde et responsabilité de M. McComb, un ami de mon oncle.

Arrivé à Québec, je fus présenté au général Haldimand par l'Hon. François Baby, mon oncle, quand ce général fut instruit des motifs du voyage que j'avais entrepris avec le colonel Rogers, il me fit expédier un passe port pour aller rejoindre mon père, qu'il avait connu aux Trois-Rivières, lorsqu'il y commandait en 1760, et avec lequel il avait été plusieurs fois tuer des bécassines dans la commune.

Je profitai de la première occasion pour monter au Détroit et de là passer aux Illinois.

Passant au Détroit, j'y fus détenu jusqu'à l'automne à quêter un passage que je trouvai enfin avec des traiteurs qui se rendaient au poste Vincennes par la rivière des Mis, d'où je pouvais me rendre aux Illinois à cheval à travers les prairies.

Le lendemain du départ, nous vîmes arriver le soir à notre campement, un canot, dans lequel se trouvait un jeune homme nommé Rheil, que je connaissais; il nous informa que le chemin au poste Vincennes était infesté de partis de guerre, que lui-même avait été fait prisonnier et qu'il me conseillait de me désister du projet d'aller au poste Vincennes; qu'il y avait cent contre un à parier qu'il me serait fatal.

Les traiteurs épouvantés se déterminèrent à revenir sur leurs pas et je fus obligé de retourner avec eux au Détroit.

Je passai ce second hiver chez mon oncle, où je me déshabillai en faisant l'école à ses enfants et en étudiant dans Savary, que je trouvai dans sa bibliothèque, la tenue des livres de compte, à parties doubles; et je puis dire que je m'en suis rendu maître.

Mon oncle me voyant d'une conduite irréprochable et en-

clin à m'instruire, me proposa d'aller m'établir à Montréal, où il me chargerait de la vente de ses pelleteries et l'envoi de ses marchandises, et qu'il me prêterait une somme de £750, pour faire des affaires à mon compte, j'acceptai ces propositions généreuses, avec gratitude et partis le printemps pour les effectuer.

Arrivé à Montréal, je mis ce capital de compte à demi entre les mains de ma tante Benoit qui tenait un magasin de détail près la porte des Récollets, et qui par ce moyen l'augmenta considérablement.

J'appris la même année la mort de mon pauvre père à laquelle je fus extrêmement sensible.

Je me maria en janvier 1783, avec la fille de la maison, Demoiselle Ursule McCarthy, fille du Major Richard McChathay, mort au service des Américains et de Dame Ursule Benoit, ma cousine germaine.

Comme la perte des lettres d'échange que j'avais éprouvée sur la Belle Rivière me tenait au cœur, je me déterminai à faire un voyage à la Virginie pour tâcher d'en faire le recouvrement au près de cet état dans le printemps 1784; mais malgré mes demandes, je n'ai pu en être payé, et le montant en a été entièrement perdu pour la famille.

Revenu à Montréal où le petit commerce que je faisais avec Madame Benoit était peu lucratif, je louai une maison près du marché de la Basse-Ville et montai un magasin de détail considérable; que je fus obligé de changer en un de faïence, de verrerie, de porcelaine et de cristal, qui, la première année me donna un bénéfice raisonnable; mais l'année suivante, en ayant été ouvert deux en concurrence au mien, je fus contraint de me désister de cette spéculation et de faire choix d'un autre état.

Comme il n'y avait au barreau de Montréal que quatre avocats, je suivis l'avis de mes amis qui m'engageaient à entrer dans cette profession. Je passai en conséquence un brevet d'apprentissage avec Maître Mezieres, avocat, pratiquant à Montréal, avec distinction.

Mais comme j'étais chargé d'une jeune famille à laquelle il fallait pourvoir, je me mis à pratiquer au terme Inférieur de la Cour du Banc du Roi au moyen de procurations que je me faisais donner par les clients; ce qui me réussit assez bien.

Comme il me restait du loisir, je montrai à tenir les livres de comptes, à parties doubles et à parties simples, je fis et publiai des factum, dans les affaires importantes, ce qui me mit en vogue; je traduisis de Burns Justice, les chapitres dont mes concitoyens avaient le plus de besoin pour décharger les devoirs de Magistrats, de Jurés et de Connétables, ce qui me mit en état de soutenir ma famille sur un pied respectable jusqu'en 1795, qu'il plus à Son Excellence le Lord Dorchester, de me nommer Greffier de la Paix, et de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, en remplacement de M. Pierre Panet, promu un des honorables juges à Montréal.

Je me figurai que Son Excellence, ne m'avait accordé cette faveur, que pour me consoler de ce que le Conseil Législatif, avait rejeté le Bill que la Chambre d'Assemblée avait passé, pour me dispenser de six mois d'apprentissage, qui me restaient à faire avec Mre. Mezieres, que sa mort avait interrompu.

J'occupe le même office depuis ce temps, et j'ose croire à la satisfaction du public, par mon activité, à expédier les affaires, et l'ordre que j'ai établi dans le greffe et les archives.

Quoique les affaires de mon emploi, exigent la plus grande partie de mon temps, j'ai trouvé et trouve encore le moyen de rédiger plusieurs ouvrages utiles.

J'ai commencé par un manuel, pour les hussiers qui en avaient grandement besoin; ensuite un Recueil de questions sur le droit civil et criminel, pour mettre les étudiants en droit en état de subir leur examen, enfin des extraits des jugements, de la prévôté, et des arrêts du conseil souverain.

Lorsque j'eus l'honneur d'être nommé représentant du comté d'Hungtinton, j'introduisis un bill pour établir des écoles de paroisse, et peu après un autre pour ériger une maison d'Industrie, qui ne rencontrèrent pas alors la concurrence de la Chambre.

Quelques années après, l'éducation étant venu l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement, comme plusieurs autres; je portai le zèle jusqu'à bâtir à mes propres dépens, deux écoles dans le faubourg St. Louis de Québec, une pour les garçons, en 1830, et l'autre pour les filles, un an après, qui existent encore, et où je leur fais montrer à lire, écrire et compter le matin, et l'après-midi à travailler; les garçons au jardinage l'été, et l'hiver à faire des instruments aratoires; les filles à échiffer, carder, filer et tricoter, à faire de la toile et des étoffes, enfin à tailler et coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de charronnerie, et l'autre de différents métiers pour la toile et étoffe, de quenouilles et fuseaux et de cordes. J'ai déboursé pour ces objets près de deux mille louis, et à faire imprimer des ouvrages classiques, que j'avais rédigés moi-même, et dont le pays manquait; comme des grammaires anglaises, françaises et latines, des vocabulaires, des manuels pour les instituteurs et institutrices, un abrégé de l'Histoire du Canada, un traité de grande et petite culture, un extrait des principes sur lesquels la culture est fondée, enfin un traité de médecine vétérinaire, toutes choses que je désire voir enseignées à la jeunesse de mon pays, et pour le succès desquelles j'entrepris encore de former une ferme modèle que je confiai à monsieur Girod, un élève de Hofroyt en Suisse, et qui a tombé complètement faute d'encouragement.

Si j'ai eu le déplaisir de voir tomber un établissement que

je considérais comme très-important, j'en suis dédommagé par le succès des deux autres que je vois prospérer à mon entière satisfaction, et que je prévois devoir servir de modèles pour les campagnes, avec le temps.

Ces occupations ont entretenu chez moi, une telle activité intellectuelle et corporelle, qu'elles ont contribué à corroborer ces facultés, au lieu de les diminuer.

J'invite donc cordialement, ceux qui aiment la vie à s'en créer de semblables, et je leur prédis les mêmes résultats.

Comme vraisemblablement, votre Excellence sera curieux de connaître aussi le régime que j'ai observé pour me procurer une aussi longue vie et une santé aussi robuste, je vais le lui détailler avec aussi peu de prétention et d'ostentation que j'ai montré pour les événements qui me sont arrivés.

J'ai en général suivi la maxime de Martial qui est, "qu'il ne suffit pas de vivre; mais qu'il faut encore soigner la vie," non est vivere, sed vivere vita; et cet autre de je ne sais quel auteur, si tibi deficiant medici, tibi fiant hoc tria, mens lata, requies, moderata diœta. Si vous manquez de médecins, les trois choses suivantes y suppléeront, la gaieté, le repos et une diète modérée.

Je me suis imposé les règles suivantes, d'après ces maximes que j'ai observées strictement.

1. D'être modéré dans les plaisirs comme dans les peines: en conséquence je n'ai commis aucun excès dans la jouissance des premiers, ni ne me suis laissé abattre par les secondes, persuadé qu'elles ne m'étaient infligées que pour mon plus grand bien, comme je l'avais éprouvé dans le cas où je fus ramené dans mon pays natal, à coups de bâtons, pour y mener une vie heureuse et paisible, au lieu d'une pénible et vagabonde.

2. D'avoir autant de modération dans les événements heureux que dans les malheureux; puisque c'est la divine providence qui les fait naître sans notre participation, et les distribue à son gré et pour notre plus grand bien.

3. Le travail et le repos, si nécessaires à l'homme, doivent aussi se sentir de la modération. Mon travail a été constant, mais jamais forcé, je ne me suis jamais épuisé au travail. Si j'ai beaucoup écrit, c'est parce que je ne perdais pas de temps; cependant s'il survenait un ami je laissais volontiers l'ouvrage pour le recevoir et jouir de sa conversation; je me mettais à écrire dès les quatre heures du matin en été et dès cinq en hiver. Je reprenais l'après-midi et continuais jusqu'à neuf heures, que je me couchais; ce que je fais encore sans en sentir aucun inconvénient; j'ai rarement passé ces heures de travail et de repos. Je dors profondément les nuits entières, à moins que quelque événement imprévu ne vienne soudainement me troubler et que je n'aie pas eu le temps d'y réfléchir et de m'y soumettre.

4. La modération dans le boire et dans le manger, quoique hors de mode, a été observée strictement par moi. Je n'ai jamais vu de table couverte de mets et de vin, sans me rappeler que c'étaient les ennemis du genre humain et plus destructifs que les roquettes nouvellement inventées; qu'il mourait plus d'hommes par les excès de la bouche que par le tranchant des glaives; non plus gladio quam occidere gula. Je mange ordinairement à mon diner de la soupe, un morceau de bouilli et peu d'un autre met quelconque; je bois après ma soupe, un verre de vin rouge, un gobelet de bière pendant le repas, après lequel je prends un demi verre d'eau de vie de France, pour aider la digestion; je finis le dessert par un doigt de vin blanc, ce qui me suffit pour la journée. Je déjeune le matin à six heures et demie, avec une tasse de thé, une tranche de pain avec du beurre, ou gros comme le pouce de saucisse; mon souper, le soir à la même heure, consiste dans une tasse de thé et d'un peu de pain trompé dedans; telle est ma nourriture ordinaire et comme je n'ai point l'estomac chargé, je dors d'un sommeil paisible et ne ronfle point.

J'oubliais de dire que depuis quarante ans la première chose que je fais en me levant le matin et la dernière en me couchant le soir, est d'avaler quelques gorgées d'eau froide, qui me causent constamment une agréable sensation et un zeste que je ne peux décrire.

Tels sont, My Lord, les événements heureux et malheureux qui me sont survenus dans le cours de ma vie, les règles que je me suis imposées auxquelles je ne fais qu'une seule exception qui est de travailler ardemment et constamment à l'affaire de son salut.

Je ne puis mieux terminer ma narration qu'en recommandant une soumission aveugle aux décrets de la divine providence qui se sert de moyens au-dessus de la conception humaine pour nous conduire à bien, comme on le voit dans le cas désespérant, dans le principe, et cependant des plus consolants à la fin, de celui qui à l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Excellence,

Le très humble et

Obéissant Serviteur,

(Signé)

J. F. PERRAULT,

Protonotaire.

Nous avons reçu le premier numéro d'un journal que les médecins canadiens-français de Montréal viennent de fonder sous le nom de l'Union Médicale. Les rédacteurs sont MM. Rottot, Dagenais et Desrosiers, mais la collaboration devra être considérable. Le numéro que nous avons sous les yeux ne peut manquer de produire partout la meilleure impression et de convaincre la profession surtout de l'utilité d'un pareil journal.